

30 AVRIL 1975 .-

75 102377

CEPOY .-(45)

Heure : entre 22 h et 23 h

oooooo
(terrain de camping)

TEMOIN : M. Claude POMMIER - 43 ans, résidence Ermitage. Appt 462. Corbeil Essonne, retoucheur photo dans le livre.

METEO : Ciel clair, pas de lune.

LES FAITS : Monsieur POMMIER sortant de sa tente regardait machinalement le ciel, lorsque son attention fut attirée par un objet se déplaçant suivant une trajectoire assez capricieuse. L'objet avait l'apparence d'une boule de lumière aux couleurs changeantes où le vert et le rouge dominaient, d'un diamètre apparent supérieur à celui de la lune. Cette boule se trouvait au NORD.OUEST, au-dessus des peupliers, à 40° environ de hauteur. Elle s'allumait, scintillait, s'éteignait, montait et descendait suivant une trajectoire difficile à décrire, plus ou moins centrée autour de Vénus. Des " jets" de lumière rouge sortaient par moment

de l'objet, puis peu avant de disparaître, celui-ci émit une sorte de " bouffée " de gaz verdâtre et s'éteignit.

Continuant à observer, M. POMMIER revit un objet semblable une demi-heure environ plus tard, comportant à sa droite un long faisceau étroit de lumière rouge. Le témoin a trouvé les couleurs des objets très jolies et difficiles à décrire; il n'a perçu aucun bruit.

La durée réelle de chaque phase de l'observation ne peut être estimée avec précision. Le témoin a eu un peu peur au moment où l'objet grossissait, il a averti sa compagne, mais celle-ci n'est pas sortie.

Enquête de P. et M. BERTHAULT (I.5.75)

ENQUETE A LEZAY (Deux Sèvres) par MM. BLAY et CHASSEIGNE.

Dans la soirée du 1er MAI 1975, deux gendarmes de la brigade de LEZAY (30 kms à l'EST de NIORT) patrouillaient à bord de leur fourgon entre Ste Saline et Lezay. Le ciel était dégagé et il était environ 23 h 20 lorsqu'ils remarquèrent une boule lumineuse de couleur jaune, qui se déplaçait dans le ciel à faible altitude, sur une trajectoire sensiblement EST. OUEST. Intrigués ils observèrent l'objet lumineux durant plusieurs minutes. Ils constatèrent que la trajectoire s'infléchissait vers le sol, comme si l'objet se disposait à atterrir, et ils le virent s'immobiliser dans une prairie à 3 ou 4 mètres du sol. Toujours à bord de leur véhicule ils se rapprochèrent de la boule qu'ils pouvaient voir parfaitement à travers la haie qui borde la route. Ils purent s'en approcher ainsi jusqu'à une vingtaine de mètres avant d'arrêter leur fourgon. Là, un des deux gendarmes, M. DUTEIL, descendit pour s'approcher de plus près, pendant que son collègue manoeuvrait pour faire demi-tour plus loin. La boule n'était plus lumineuse elle s'était comme éteinte, mais aucun des deux témoins ne remarqua à quel moment elle

avait cessé d'être brillante, cela avait dû se passer instantanément. M. DUPEIL remarqua deux points rouges, comme des catadiptres, disposés horizontalement à l'emplacement de la boule. Ils étaient à plusieurs mètres au-dessus du sol, distant l'un de l'autre de 4 m environ. Pendant qu'il s'approchait, les deux points rouges se déplacèrent l'un par rapport à l'autre : l'un descendait, l'autre montait, leur position était devenue oblique. Puis un bruit, ressemblant à un bruit d'ailes de vol de perdrix, se fit entendre et les points rouges s'élevèrent ensemble. Arrivés à une certaine altitude, la lumière brillante, jaune réapparut et redevint la boule lumineuse. Observée à la jumelle M. DUPEIL remarqua comme deux ailerons placés verticalement l'un en haut, l'autre en bas de la boule. La surface de celle-ci apparaissait comme parsemée de point noir sur fond jaune. Elle disparut vers le NO. Les deux témoins retournèrent en ville, tandis que la boule était encore visible dans le ciel. Arrivés à LEZAY, ils prirent comme témoins plusieurs personnes occupées à un concours de boules, qui remarquèrent à leur tour l'objet lumineux se déplaçant en direction de LA MOTHE ST HERAY.

LES LIEUX : la prairie où l'observation a été faite, a été visitée le lendemain matin par la gendarmerie et l'on découvrait à l'emplacement du stationnement de la boule une zone circulaire où l'herbe était couchée. Cette prairie est située en bordure de la D. 105 qui conduit de CHEF BOUTONNE à LEZAY, à 1 km du centre de LEZAY (carte Michelin n°72, pli 3) à 5 m à droite de la route.

La zone où l'herbe est couchée se présente sous la forme d'un rond régulier, d'environ 3 m 10 de diamètre. On remarque sur le plan horizontal une discontinuité, du côté le plus rapproché de la haie, creux dû très vraisemblablement au passage, antérieur à l'observation, d'une roue de tracteur. Il est intéressant de noter que l'herbe est couchée de la même façon dans la partie

haute et dans la partie basse, et qu'elle n'est pas davantage écrasée dans la partie haute. Cela suggère que l'herbe a dû être couchée indirectement, comme par un souffle appliqué verticalement, ce qui signifierait et confirmerait que l'objet n'a pas touché le sol. Le piétinement de nombreux curieux rend difficile toute recherche.

Les mesures : rémanence magnétique : pas de constatation, avec un magnétomètre à ILS présensibilisé (appareil non étalonné dont on peut estimer la sensibilité à environ 50000 Gammas. Champ électrique local. Aucun anomalie. Un petit télescope a été promené sur le site et ses environs immédiats sans remarquer d'anomalie.

Radioactivité : aucune mesure n'a pu être effectuée.

Température au sol : mesures faites à l'aide d'une sonde thermométrique électronique, précise au dixième de centigrade.

Des prélèvements de terre ont été effectués également.